



3 0 DEC. 2013

Champsac, le 23 décembre 2013

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Limousin
Unité Autorité Environnementale
22, rue des Pénitents Blancs
CS 53218
87032 LIMOGES Cedex 1

Objet : saisine de l'Autorité Environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas sur le projet de révision de la Carte Communale

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L121-10, R121-14, R121-15 et R121-16 du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre du projet de révision de la Carte Communale de CHAMPSAC afin de déterminer l'éligibilité de mon projet à évaluation environnementale.

Vous trouverez ci-joint la notice explicative établie par le Bureau d'Etudes 6T chargé de l'élaboration du dossier.

Selon l'article R121-14-1 du CU, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
Guy BAUDRIER